



FRANCK MONTAUGÉ

SÉNATEUR DU GERS

Jeudi 3 décembre 2020

Communiqué de presse

Défense extérieure contre l'incendie (DECI) :
le Sénat confie à Hervé Maurey et Franck Montaugé une
mission d'évaluation et de simplification

À la suite des élections municipales de 2020 et des signalement effectués par de nombreux élus locaux sur les difficultés à faire face, dans certains départements, à la prise en charge réglementaire et financière de la défense extérieure contre l'incendie (DECI), Gérard LARCHER, président du Sénat, et la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales, présidée par Françoise GATEL (Ille-et-Vilaine – Union centriste), ont décidé de confier à Hervé MAUREY (Eure – Union centriste) et Franck MONTAUGÉ (Gers – SER), en qualité de co-rapporteurs, une mission d'évaluation et de simplification des normes relatives à la DECI.

La défense extérieure contre l'incendie vise à garantir « l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin ». Il s'agit donc d'un service public particulièrement important et sensible pour les populations, dont la compétence et la charge pèse principalement sur les communes et les intercommunalités. Or, la réforme réglementaire de 2015 – instaurant un référentiel national décliné dans chaque département par un règlement départemental imposant aux communes des normes d'implantation des points d'eau – est parfois problématique : difficultés techniques et financières pour les petites collectivités, conséquences négatives en matière d'urbanisme et de développement économique.

Sénat: 15, rue de Vaugirard, 75291 - Paris Cedex 06 - Tél.: 01.42.34.20.00.
Circonscription: 1, place de la Libération, 32000 - Auch - Tél.: 05.62.61.21.88.
Email: franck.montauge@gmail.com

Toute l'actualité du sénateur Montaugé sur le site www.franckmontauge.fr

À ces constats s'ajoutent de nombreuses questions sur lesquelles Hervé MAUREY et Franck MONTAUGÉ souhaitent se mettre à l'écoute des élus locaux pour :

- rechercher si les règles définies par le référentiel national puis déclinées au niveau départemental ne sont pas trop contraignantes et coûteuses au regard des besoins ;
- étudier d'éventuelles sources d'optimisation et d'innovation permettant d'assurer une meilleure adéquation entre les équipements départementaux et les infrastructures communales ;
- identifier et chiffrer les conséquences réelles et potentielles en matière d'urbanisme et de développement économique.

Pour remplir leur mission, Hervé MAUREY et Franck MONTAUGÉ entendent aller à la rencontre des principales associations d'élus parties prenantes (AMF, AMRF, AdCF et Départements de France), des administrations de l'Etat et des départements en charge de l'élaboration des normes nationales et locales, ainsi que des acteurs de la sécurité incendie. Ils compléteront leurs auditions et déplacements, qui débuteront en décembre 2020 pour se poursuivre sur les premiers mois de l'année 2021, par une consultation des élus communaux et départementaux au moyen de la nouvelle plateforme participative du Sénat de consultation des élus locaux.

Franck Montaугé,
sénateur du Gers